

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de
Communes du Quercy Caussadais

Aux
Propriétaires d'hébergements touristiques
et de campings

Caussade le 11 décembre 2024

Réf : GR/OS/EE

Affaire suivie par Emmanuelle Eymard

Objet : Information mise en place de la procédure taxation d'office

Madame, Monsieur,

Depuis 2021, la taxe de séjour est perçue au réel sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais. Elle est due par toute personne occupant un hébergement à titre onéreux.

À compter du 1er janvier 2024, une taxe additionnelle départementale de 10 % ainsi qu'une taxe régionale de 34 % du montant de la taxe de séjour collectée par la collectivité doivent également être appliquées.

Depuis cette date, les déclarations s'effectuent exclusivement via la plateforme en ligne dédiée à la gestion des taxes de séjour de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais : <https://quercycaussadais.taxesejour.fr/>. Vous êtes tenus d'y déclarer, chaque mois, l'ensemble des montants perçus ou qui auraient dû l'être, en y joignant votre registre du logeur. Les taxes ainsi collectées doivent être versées en trois échéances annuelles : le 15 mai, le 15 septembre et le 15 janvier.

Conscients de l'adaptation que ce nouveau système peut nécessiter, le personnel de l'Office de Tourisme a été mobilisé tout au long de l'année pour vous accompagner, notamment par l'organisation d'ateliers pratiques pour faciliter vos démarches.

Cependant, nous constatons que certains hébergeurs n'ont pas encore déclaré les taxes perçues pour l'année 2024. Cela les expose à une procédure de taxation d'office, qui permet à la collectivité d'évaluer le montant présumé dû et d'en réclamer le règlement.

Afin d'éviter toute procédure de ce type, nous invitons vivement les retardataires à régulariser leur situation dans les meilleurs délais en déclarant les montants perçus pour l'année 2024.

Pour toute question ou besoin d'assistance, le personnel de l'Office de Tourisme du Quercy Caussadais reste à votre disposition au 05 63 26 04 04 ou par e-mail à tourisme@quercycaussadais.fr.

En vous remerciant pour votre diligence, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Guy ROUZIES

